CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du vendredi 23 septembre 2016 à 20H30

Présents:

Mmes CANS Brigitte, GENSSLER Edith, LAURENT Anne,

MM. CANCIAN Jean-Louis, AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques,

DUCOMMUN Frank, MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

Absente excusée : Amélie MARTINEZ

Secrétaire de séance : M. Marcel MARCHANT.

M. le Maire préside le Conseil, ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du vendredi 08 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil délibère sur l'ordre du jour suivant :

• Modification des statuts de la Communauté de Communes Coeur Lauragais (2016-13). Il s'agit de mettre en conformité les statuts de l'intercommunalité avec les directives de la loi NOTRe aboutissant à partir du 1er janvier 2017, pour notre périmètre, à la fusion des intercommunalités de Colaursud (Nailloux), de Cap Lauragais (Villefranche de Lauragais), Coeur Lauragais. Cette nouvelle collectivité atteindrait ainsi près de 37 000 habitants répartis sur 53 communes. Un schéma qui est loin de faire l'unanimité puisque deux de ces intercommunalités, Cap Lauragais et Coeur Lauragais, se sont prononcées contre cette fusion ainsi que 35 dont Caragoudes des 53 communes concernées.

A l'unanimité le Conseil vote CONTRE cette délibération.

• Révision de l'attribution de compensation Coeur Lauragais (2016-14). Notre Commune verse à Coeur Lauragais depuis son adhésion 7.098 € par an. Il est proposé de porter ce montant à 7.788 € compte tenu de l'évolution des dépenses dans le secteur Pool Routier.

A l'unanimité le Conseil vote CONTRE cette délibération.

• Vote de l'Agenda De l'Accessibilité Programmée AD'A.P (2016-15). Il s'agit d'un engagement de procéder aux travaux de mises en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Les travaux retenus s'élèveraient à environ 2.500 €.

A l'unanimité le Conseil vote POUR cette délibération.

• Avis sur le projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hers-Mort/Girou S.A.G.E. (2016-16). Il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en EAU. A noter qu'à compter du 1er janvier 2018 une nouvelle compétence est attribuée aux communautés de communes, sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I).

A l'unanimité le Conseil vote POUR cette délibération.

- Avis sur la délimitation de territoires de démocratie sanitaire pour la Région Occitanie (3 départements) (2016-17). Dans le prolongement de L'ARS (Agence Régionale de Santé), dans le but de structurer l'espace régional, il est proposé 2 scénarios à la concertation :
 - un découpage en 13 territoires correspondant aux départements.
 - un découpage en 6 territoires fondé sur le regroupement de certains départements limitrophes

A l'unanimité le Conseil vote POUR le 1er scénario.

• Institution de la taxe d'aménagement (2016-18). Elle est due pour chaque aménagement, construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiment et d'installation soumis à une autorisation d'urbanisme. Le fait générateur est la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou celle du permis modificatif, ou celle d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager, ou enfin celle de la décision de non-opposition à une déclaration préalable. Cette taxe sera percue au travers d'une cotisation unique.

A l'unanimité le Conseil vote POUR le principe de cette taxe avec un taux de 2 % pour 2017, taux valable pour 3 ans.

Informations diverses.

M. Le Maire fait le point sur les travaux voierie dans notre commune.

- Chemin En Bladet VC 8 : entièrement refait, curage des fossés effectué
- VC 1 entre le château d'eau et borne à incendie : chaussée seulement réparée dans la mesure où des travaux de remplacement de la conduite en eau défectueuse sur 500 mètres sont prévus
- VC 16 route de l'école : chaussée reprise et goudronnée
- VC 13 et VC 4 : reprise de la chaussée ainsi que le busage et curage des fossés.
- Eclairage public : mise en place de 2 horloges astronomiques permettant de couper l'éclairage public après minuit.
- La fête locale 2016 s'est bien passée avec le concours de nombreux bénévoles que M. le Maire remercie chaleureusement. Pourtant, cette année, les festivités ont été marquées par des dégradations commises entre minuit et 2h du matin vraisemblablement.
- Changer le cumulus de l'ancienne école, actuellement louée, selon devis pour 830 € TTC.
- M. Frank Ducommun se propose d'animer une activité supplémentaire au Foyer rural, au travers de cours de relaxation. Edith Genssler doit communiquer à ce sujet.
- M. Kader Arif, ancien secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Mme Poumirol, députée à l'Assemblée Nationale, se proposent de participer au prochain Conseil Municipal qui aura lieu vraisemblablement en novembre prochain.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 23 heures.